

« choir pour essuyer le Saint-Chrême, livré au curé (3). On
 « se rend à l'entrée du chœur, là le curé fait aux parrains
 « et marraines un petit discours, dans lequel il leur rappelle
 « les devoirs qu'ils viennent de contracter, et qu'en l'ab-
 « sence des pères et mères ils doivent veiller sur l'enfant.

(On considérait autrefois comme un lien sacré de tenir
 un enfant sur les fonts baptismaux, tellement, que la mar-
 raine ne pouvait se marier au parrain.)

RELEV AILLES

« Je fus aussi témoin dans la même église de Saint-
 « Nizier, d'une offrande singulière. Une femme relevée de
 « couches, venait se faire bénir. Elle s'était placée, modes-
 « tement à la porte, tenant un cierge allumé, qui avait
 « servi au baptême de son enfant. Le prêtre en surplis et
 « décoré de l'étole, se rendit auprès d'elle, lui plaça sur la
 « tête le bout de l'étole, prononça une oraison, et condui-
 « sit la femme jusqu'à l'entrée du chœur, il l'aspergea d'eau
 « bénite, et récita encore quelques prières; après quoi la
 « femme lui remit son cierge, qu'elle accompagna d'une
 « bouteille de vin et d'un pain blanc d'une livre (4).

G. V.

(3) Le baptême du nouveau-né donnait lieu à une distribution de la part des parrains et marraines. Indépendamment de cette distribution pécuniaire, il était d'usage que la marraine fournisse un mouchoir blanc pour essuyer le Saint-Chrême, ce mouchoir plus ou moins riche, selon la fortune de celle qui le fournissait, était ensuite offert au curé, attendu que les objets destinés à une cérémonie quelconque sont considérés, comme des offrandes faites à Dieu. (*Note du chroniqueur.*)

(4) Ce même usage était aussi observé dans le Dauphiné et notamment à Vienne.